

Direction des normes d emploi

Jour de Louis Riel

La journée Louis Riel est elle un jour férié?

Oui, la journée Louis Riel est le 8e jour férié au Manitoba. Les autres jours fériés sont le jour de l'An, le Vendredi saint, la fête de Victoria, la fête du Canada, la fête du Travail, l'Action de grâce et Noël.

Quand aura lieu la première journée Louis Riel?

Le 18 février 2008.

Comment calcule-t-on l'indemnité de jour férié?

Les employés qui travaillent toujours le même nombre d'heures reçoivent leur salaire normal d'une journée comme indemnité de jour férié.

- Par exemple, un employé qui travaille toujours huit heures par jour et cinq jours par semaine reçoit son salaire normal de huit heures comme indemnité de jour férié.

Dans le cas d'un employé dont le salaire ou les heures de travail varient, l'indemnité de jour férié correspond à 5 % de sa rémunération brute (excluant toute rémunération des heures supplémentaires) pour la période de quatre semaines qui précède le jour férié.

- Par exemple, un employé qui travaille un nombre d'heures différent chaque jour et qui a gagné 1 200 \$ pendant les quatre semaines précédant le jour férié a droit à une indemnité de jour férié de 60 \$, c'est-à-dire, $1\ 200 \$ \times 5 \% = 60 \$$.

Les employés ont-ils tous droit à une indemnité de jour férié?

Tous les employés ont droit à une indemnité de jour férié, à moins :

- qu'ils soient appelés à travailler un jour férié, mais qu'ils sont absents ce jour-là sans le consentement de l'employeur;
- qu'ils soient absents du travail le dernier jour de travail prévu à l'horaire avant le jour férié ou le premier

jour de travail prévu à l'horaire après le jour férié, et ce, sans le consentement de l'employeur.

Les fonctionnaires électoraux, les recenseurs et toute autre personne nommée temporairement en vertu de la *Loi électorale* n'ont pas droit à une indemnité de jour férié.

Que se passe-t-il lorsque les employés travaillent un jour férié?

Les employés qui travaillent un jour férié ont normalement droit de recevoir, en plus de leur indemnité de jour férié, un salaire au taux normal majoré de 50 % pour toutes les heures travaillées pendant cette journée.

Les commerces de détail sont ils autorisés à ouvrir durant la journée Louis Riel?

Oui. Dans les localités qui ont un règlement autorisant l'ouverture le dimanche et les jours fériés, les magasins de détail peuvent ouvrir aux mêmes heures que le dimanche (soit de midi à 18 h) pour la journée Louis Riel, comme pour la fête de Victoria et l'Action de grâce.

La journée Louis Riel est elle un jour férié pour tous?

C'est un jour férié pour tous les employés et employées des organisations régies par la province. Les personnes qui travaillent pour des organisations régies par le gouvernement fédéral ne sont pas touchées.

Qui sont les employés qui relèvent de la compétence fédérale?

Environ 10 % des employés du Manitoba relèvent de la compétence fédérale. Ils travaillent notamment dans les industries et les lieux suivants :

- chemins de fer, transport routier, pipelines, traversiers, tunnels, ponts, canaux, liaisons téléphoniques et par câble;
- camionnage intraprovincial et international, livraisons et services connexes;
- transport aérien, aéronautique, aéroports et aérodromes;
- radiodiffusion et télédiffusion;
- banques (à l'exception des credit unions, des caisses populaires et des compagnies de fiducie);
- minoteries, fabriques d'aliments pour animaux et moulins de nettoyage des semences, entrepôts à provendes, élévateurs à grain, extraction et traitement de l'uranium;
- sociétés d'État fédérales ou organismes gouvernementaux comme la Société Radio-Canada et la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.

Les lois régissant les industries qui relèvent de la compétence fédérale sont assez différentes des normes d'emploi provinciales. Les personnes qui se demandent de quelle compétence elles relèvent devraient communiquer avec la Direction des normes d'emploi ou avec le gouvernement fédéral.

La journée Louis Riel est-elle un jour férié pour les travailleurs syndiqués?

Oui. Même si la journée Louis Riel n'est pas mentionnée dans une convention collective, il s'agit néanmoins d'un jour férié pour toutes les personnes employées par une entreprise de régie provinciale. La journée Louis Riel est soumise aux normes minimales et une convention collective ne peut pas contenir de dispositions qui ne respectent pas les normes minimales.

Où puis-je trouver d'autres renseignements indiquant quels employés doivent être payés pour un jour férié comme la journée Louis Riel?

La plupart des employés recevront une indemnité pour la journée Louis Riel, qu'ils travaillent ou non. Vous trouverez plus de renseignements sur le paiement des indemnités pour les jours fériés dans la [Feuille de renseignements sur les jours fériés](#) de notre site Web.

Comment a-t on choisi le nom de la journée Louis Riel?

On a demandé aux écoles de la province de proposer un nom qui ait de la valeur pour le Manitoba et qui se rapporte à la citoyenneté, l'histoire, la culture, les arts, les sports ou une personne marquante. Il y a onze écoles qui ont proposé le nom « journée Louis Riel ».

Qui était Louis Riel?

C'est un leader métis passionné qui a été l'élément moteur dans la création du Manitoba comme cinquième province du Canada. Sa vision d'une province où toutes les cultures seraient respectées est toujours partagée par les Manitobaines et les Manitobains aujourd'hui, tandis que nous nous efforçons de créer une société qui respecte tous les gens, qui qu'ils soient.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Direction des normes d'emploi :

Téléphone : 204 945-3352 ou, sans frais au Canada, 1 800 821-4307

Télécopieur : 204 948-3046

Courriel : employmentstandards@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/labour/standards/index.fr.html

Le présent document est un aperçu général et les renseignements qui s'y trouvent peuvent être modifiés. Pour obtenir des renseignements plus complets, veuillez consulter les lois en vigueur, notamment le *Code des normes d'emploi*, la *Loi sur les salaires dans l'industrie de la construction* et la *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs*, ou communiquez avec la Direction des normes d'emploi.

Offerts dans de multiples formats

sur demande.

le décembre 15, 2016

Fermer

manitoba.ca | 1-866-MANITOBA